

N° 58

# SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1981

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1982, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE*

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

*Rapporteur général.*

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES  
(Deuxième partie de la loi de finances.)**

ANNEXE N° 2

**AGRICULTURE**

**II – Industries agricoles et alimentaires.**

*Rapporteur spécial : M. Henri GÛETSCHY.*

---

(1) *Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perrein, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; René Ballayer, Charles Beaupetit Stéphane Bonduel, Henri Caillavet, Jean Chamant, René Chazelle, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Gœtschy, Robert Guillaume, Marc Jacquet, Tony Larue, Georges Lombard, Michel Manet, Josy Moinet, René Monory, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale [7<sup>e</sup> légis.] : 450 et annexes, 470 (annexes n<sup>os</sup> 1 et 2), 475 (tomes I et II) et In-8°, 57.

Sénat : 57 (1981-1982)

---

Loi de Finances - Industries agro-alimentaires.

## SOMMAIRE

	Pages
<b>PRINCIPALES OBSERVATIONS</b> .....	3
<b>EXAMEN EN COMMISSION</b> .....	5
<b>AVANT-PROPOS</b> .....	7
<b>CHAPITRE PREMIER : Présentation des crédits</b> .....	8
<b>CHAPITRE 2 : Davantage</b> pour la transformation et la commercialisation des produits agricoles et alimentaires .....	12
<b>CHAPITRE 3 : Davantage</b> , mais dans des conditions de régularité contestables, pour les aides aux planteurs de canne et aux producteurs de sucre des départements d'Outre-Mer .....	13
<b>CHAPITRE 4 : Moins</b> pour les entreprises dynamiques .....	15
<b>CHAPITRE 5 : De sensibles progrès</b> et quelques reculs pour les autres actions ..	16
<b>A) Les organismes d'intervention : une relative continuité</b> .....	16
1. Le Fonds d'intervention et de régularisation du marché du sucre (F.I.R.S.) .....	16
2. La Société interprofessionnelle des oléagineux (SIDO) .....	17
<b>B) La valorisation du produit des pêches maritimes : peu de moyens</b> .....	17
<b>C) Plus d'actions de recherche, moins d'études</b> .....	17

## PRINCIPALES OBSERVATIONS

*Première observation : le Gouvernement a choisi, indiscutablement, de réduire son aide aux entreprises dynamiques.*

La diminution des crédits du Fonds d'Intervention Stratégique (F.I.S.) traduit la volonté du Gouvernement de réduire son aide sélective accordée aux entreprises dynamiques dans le cadre de conventions de développement (Gervais-Danone, Bongrain, Bonduel, etc...).

*Deuxième observation : deux idées formulées l'an dernier conservent une certaine actualité.*

- Les déficits anormaux de certains postes (viande de porc et poissons, par exemple) persistent ; il est urgent d'entreprendre une action pour pallier cette défaillance anormale compte tenu de notre dotation en facteurs de production.

- Les moyens consacrés à la valorisation des pêches permettent sans doute de consommer les autorisations de programme accordées antérieurement ; mais la très modique progression des autorisations de programme (+ 9,37 % en 1982 par rapport à 1981) constitue un motif de préoccupation.

*Troisième observation : l'augmentation des crédits alloués à la recherche répond à un souci de votre rapporteur ; mais l'effort accompli en 1982 devra être poursuivi et faire l'objet d'un compte rendu détaillé.*

*Quatrième observation : la gestion de l'article 30 du chapitre 44-60 (« Actions diverses ») obéit à des pratiques comptables irrégulières qui conduisent à limiter singulièrement l'information du Parlement.*

Notons d'abord que l'intitulé de l'article est singulièrement vague, puisqu'il s'agit de crédits assurant le financement d'aides aux planteurs de canne et producteurs de sucre des départements d'outre-mer, ce qui correspond à un objet bien précis.

Mais cette constatation présente un intérêt mineur compte tenu des modalités successives de gestion des crédits de cet article.

Il est regrettable de constater que la dotation prévue pour 1981 (soit 59,8 millions de francs) s'est révélée insuffisante en cours d'année.

Une somme de 33,5 millions de francs a donc dû être trouvée pour financer les opérations prévues, à partir :

- de crédits de reports, à hauteur de 5 millions de francs,
- d'une avance consentie par le Fonds d'Orientation et de Régularisation des Marchés Agricoles (FORMA), à raison de 28,5 millions de francs.

Cette avance du FORMA n'a pas été portée sur le chapitre 44-60 du budget des industries agro-alimentaires, mais sur le chapitre 44-54, article 30, du budget de l'Agriculture.

Pour rembourser cette avance du FORMA, le ministère de l'Agriculture, en charge des opérations, a demandé et obtenu, en conséquence, l'ouverture d'un crédit d'égal montant dans le cadre de la première loi de finances rectificative. Mais cette dotation a été confondue au sein d'une masse de 65 millions de francs.

Votre rapporteur spécial regrette donc .

- que des mouvements comptables de nature particulière (avance du FORMA, remboursement, etc...) aient affecté, en cours d'exercice, des actions financées sur le budget des industries agro-alimentaires ;

- que ces mouvements comptables aient fait intervenir un chapitre du ministère de l'Agriculture, ce qui est de nature à altérer l'information disponible sur le chapitre 44-60 du budget des industries agro-alimentaires.

## EXAMEN EN COMMISSION

Réunie le 3 novembre 1981 sous la présidence de M. Edouard Bonnefous, président, la commission a procédé, sur le rapport de M. Henri Gaetschy, rapporteur spécial, à l'examen du projet de budget pour 1982 des industries agro-alimentaires.

Après avoir rappelé que le secrétariat d'Etat aux industries agro-alimentaires avait été supprimé, le rapporteur spécial a précisé que les crédits qui lui étaient précédemment alloués figuraient désormais dans le fascicule de l'Agriculture ; il a ensuite fourni les indications suivantes :

- le projet de budget, avec 641,54 millions de francs en 1982, augmente globalement de près de 27 % ;

- les dépenses ordinaires progressent d'environ 40 % d'un exercice à l'autre, sous l'effet de trois évolutions : une réduction peu significative des crédits de personnel et de matériel, due à la suppression du secrétariat d'Etat, une augmentation des crédits assurant le financement d'aides aux planteurs de canne et producteurs de sucre des départements d'outre-mer, qui représentent 134 millions de francs en 1982 (+ 124,08 %), et un accroissement relativement limité des dotations accordées au Fonds d'intervention et de régularisation du marché du sucre (+ 11,27 %, à 86,9 millions de francs en 1982) et à la Société interprofessionnelle des oléagineux (+ 17,04 %, à 80 millions de francs en 1982) ;

- la progression des autorisations de programme intéresse surtout le développement de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles et alimentaires (348,24 millions de francs en 1982, soit + 115,36 % par rapport à 1981). Ces moyens supplémentaires serviront à assurer le financement de la prime d'orientation agricole (P.O.A.), qui est accordée, sous réserve de certaines conditions, au profit d'opérations de création, d'extension, de regroupement ou de modernisation des entreprises de stockage, de transformation et de commercialisation de produits agricoles et alimentaires ; les crédits de paiement de cette dotation (soit 285,78 millions de francs) augmentent de 52,25 % ;

- l'accroissement des crédits de paiement porte surtout sur les produits des pêches maritimes (2 500 000 francs en 1982, soit + 150 % par rapport à 1981) ; les autorisations de programme de cette dotation ne progressent que de 9,37 % ; il convient, en effet, d'accélérer en ce domaine la consommation des autorisations de programme antérieurement accordées.

- les crédits de recherche augmentent de 30 % en autorisations de programme, à 13 millions de francs en 1982.

– une réduction très sensible des moyens dévolus au Fonds d'intervention stratégique peut être constatée : – 60,00 % en autorisations de programme, à 40 millions de francs en 1982 ;

– les crédits des « Etudes générales » passent à 3 millions de francs en autorisations de programme.

Le rapporteur spécial a terminé en formulant les observations suivantes :

– la dotation de l'article 30 du chapitre 44-60 (« Actions diverses »), qui comporte des crédits assurant le financement d'aides aux planteurs de canne et aux producteurs de sucre des départements d'outre-mer, s'est révélée insuffisante au cours de l'année 1981 : une somme de 33,5 millions de francs a dû être trouvée pour financer les opérations prévues, à partir d'une avance du Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (28,5 millions de francs) et de crédits de report (5 millions). Cette avance n'a pas été portée au budget des industries agro-alimentaires, mais au budget de l'agriculture. Ces pratiques conduisent, en fait, à limiter l'information du Parlement au moment où il est appelé à se prononcer ;

– le Gouvernement a choisi, indiscutablement, de réduire son aide aux entreprises dynamiques.

La diminution des crédits du Fonds d'intervention stratégique (F.I.S.) traduit la volonté du Gouvernement de réduire son aide sélective accordée aux entreprises dynamiques dans le cadre de conventions de développement.

– deux observations formulées l'an dernier conservent une certaine actualité : les déficits anormaux de certains postes (viande de porc, par exemple) persistent ; les moyens consacrés à la valorisation des pêches permettent sans doute de consommer les autorisations de programme accordées antérieurement ; mais la très modique progression des autorisations de programme (+ 9,37 % en 1982 par rapport à 1981) constitue un motif de préoccupation ;

– l'augmentation des crédits alloués à la recherche répond à un souci de votre rapporteur ; mais l'effort accompli en 1982 devra être poursuivi.

Après intervention de M. Maurice Blin, rapporteur général, et compte tenu des observations formulées par le rapporteur spécial, la commission a adopté le projet de budget pour 1982 des industries agro-alimentaires.

## AVANT-PROPOS

MESDAMES, MESSIEURS,

Par rapport à l'exercice 1981, deux modifications ont affecté les dotations allouées aux industries agro-alimentaires.

Tout d'abord, la suppression du secrétariat d'Etat aux industries agricoles et alimentaires a conduit à une diminution, peu significative, des crédits de personnel et de matériel.

En second lieu, les moyens accordés aux industries agro-alimentaires figurent désormais dans le fascicule budgétaire de l'Agriculture, regroupés sous une section spéciale.

Les dotations demandées pour 1982 traduisent une nouvelle orientation : l'Etat dépensera davantage pour la transformation et la commercialisation et il réduira ses interventions au profit des grandes entreprises.

## CHAPITRE PREMIER

### PRESENTATION DES CREDITS

Après la suppression du secrétariat d'Etat, le projet de budget pour 1982 des industries agricoles et alimentaires ne fait plus l'objet d'un fascicule budgétaire distinct.

Il figure désormais dans le « bleu » de l'Agriculture.

Le montant total du budget passe, en crédits de paiement, de 505,78 millions de francs en 1981 à 641,54 millions de francs en 1982, soit + 26,84 %.

Les dépenses ordinaires, qui représentent 48,86 % du budget total, progressent, d'un exercice à l'autre, de 43,80 %, atteignant 313,46 millions de francs.

Les autorisations de programme s'accroissent de 32,57 % (à 407,92 millions de francs en 1982) et les crédits de paiement augmentent de 14,43 % (à 328,08 millions de francs en 1982).

Le tableau reproduit ci-après fournit le détail de l'évolution des lignes budgétaires.

## EVOLUTION, DE 1981 à 1982, DU BUDGET.

	1981	1982	%
<b>I - DEPENSES ORDINAIRES (en francs)</b>			
<u>Dépenses de personnel</u>	10 642 635	10 481 160	- 1,52
<u>Dépenses de matériel et de fonctionnement des services</u>	1 189 985	1 083 414	- 8,99
<u>Dépenses diverses au profit d'organismes, commissions et manifestations</u>	1 000 000	1 000 000	
<u>Encouragements et interventions</u>	<u>206 250 000</u>	<u>300 900 000</u>	<u>+ 45,89</u>
(dont)			
(-Fonds d'intervention et de régularisation du marché du sucre)	(78 100 000)	(86 900 000)	(+ 11,27)
(-Société interprofessionnelle des oléagineux)	(68 350 000)	(80 000 000)	(+ 17,04)
(-Actions diverses)	(59 800 000)	(134 000 000)	(+124,08)
<u>Total des dépenses ordinaires (1)</u>	<u>219 082 620</u>	<u>313 464 574</u>	<u>+ 43,80</u>
<b>II - DEPENSES EN CAPITAL (en francs)</b>			
<u>Etudes générales :</u>			
- autorisations de programme (AP)	2 800 000	3 000 000	+ 7,14
- crédits de paiement (CP)	2 000 000	1 000 000	- 50
<u>Développement de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles et alimentaires</u>			
<u>Produits des pêches maritimes</u>			
- AP	294 900 000	391 920 000	+ 32,90
- CP	<u>278 700 000</u>	<u>318 280 000</u>	<u>+ 14,23</u>
(dont)			
(Transformation et commercialisation)			
- AP	(161 700 000)	(348 240 000)	(+115,36)
- CP	(187 700 000)	(285 780 000)	(+ 52,25)
(Fonds d'action conjoncturelle)			
- AP	(30 000 000)	(-)	(-)
- CP	(10 000 000)	(-)	(-)
(Produits des pêches maritimes)			
- AP	(3 200 000)	(3 500 000)	(+ 9,37)
- CP	(1 000 000)	(2 500 000)	(+150,00)
(Fonds d'intervention stratégique : actions diverses)			
- AP	(100 000 000)	(40 000 000)	(- 60,00)
- CP	(80 000 000)	(30 000 000)	(- 62,50)
<u>Recherche sur les industries agricoles et alimentaires</u>			
- AP	10 000 000	13 000 000	+ 30,00
- CP	6 000 000	8 800 000	+ 46,66
<u>Total des dépenses en capital (2)</u>			
- AP	<u>307 700 000</u>	<u>407 920 000</u>	<u>+ 32,57</u>
- CP	<u>286 700 000</u>	<u>328 080 000</u>	<u>+ 14,43</u>
<u>TOTAL GENERAL (1) + (2), en crédits de paiement</u>	<u>505 782 620</u>	<u>641 544 574</u>	<u>+ 26,84</u>

## I. LES DEPENSES ORDINAIRES (+ 43,80 %)

On peut constater :

*a) Une réduction peu significative des crédits de personnel et de matériel*

La diminution, en 1982, par rapport à 1981, des crédits de personnel et de matériel est le résultat de la suppression du secrétariat d'Etat (décret du 29 juin 1981) ; 14 emplois se trouvent notamment supprimés.

*b) Une augmentation des crédits assurant le financement d'aides aux planteurs de canne et producteurs de sucre des départements d'outre-mer*

L'importante augmentation des crédits correspondant à ces « actions diverses » (134 millions de francs en 1982, ce qui représente un accroissement, d'un exercice à l'autre, de 124,08 %) est notamment due aux perspectives d'augmentation de la production de canne à sucre (2 550 000 quintaux pour la campagne 1981-1982, contre 2 280 000 quintaux pour la campagne 1980-1981).

*c) Un accroissement relativement limité des dotations allouées aux organismes d'intervention*

Les dotations accordées au Fonds d'intervention et de régularisation du marché du sucre (86,9 millions de francs en 1982) et à la Société interprofessionnelle des oléagineux (80 millions de francs en 1982) progressent respectivement, d'une année à l'autre, de 11,27 et 17,04 %.

## II. LES DEPENSES EN CAPITAL (+ 32,57 % en A.P. et + 14,43 % en C.P.)

La progression des autorisations de programme intéresse surtout le développement de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles et alimentaires (348,24 millions de francs en 1982, soit + 115,36 % par rapport à 1981). Ces moyens supplémentaires serviront à assurer le financement de la prime d'orientation agricole (P.O.A.), qui est accordée, sous réserve de certaines conditions, au profit d'opérations de création, d'extension, de regroupement ou de modernisation des entreprises de stockage, de transformation et de commercialisation de produits agricoles et alimentaires.

Les crédits de paiement de cette dotation (soit 285,78 millions de francs) augmentent de 52,25 %.

L'accroissement des crédits de paiement porte surtout sur les produits des pêches maritimes (2 500 000 francs en 1982, soit + 150 % par rapport à 1981) ; les autorisations de programme de cette dotation ne progressent que de 9,37 % ; il convient, en effet, d'accélérer, en ce domaine, la consommation des autorisations de programme antérieurement accordées. Les crédits de recherche augmentent de 30 % en A.P. et de 46,66 % en C.P. (respectivement à 13 et à 8,8 millions de francs).

Une réduction très sensible des moyens dévolus au Fonds d'intervention stratégique peut être constatée : - 60,00 % en A.P. (à 40 millions de francs en 1982) et - 62,50 % en C.P. (à 30 millions de francs). Cette diminution correspond à la volonté de limiter les conventions passées avec les grandes sociétés, afin de donner une priorité au financement de la P.O.A.

La dotation des « Etudes générales » revient à 1 million de francs en C.P. (- 50 %) ; elle passe à 3 millions de francs en A.P. (+ 7,14 %).

## CHAPITRE 2

### DAVANTAGE POUR LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Les crédits de paiement affectés à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles représentent 37,1 % du total du budget en 1981 ; cette proportion passe à 44,5 % en 1982.

La progression des autorisations de programme ressort, d'un exercice à l'autre, à 115,36 %, à 348,2 millions de francs ; celle des crédits de paiement est de 52,25 %, à 285,7 millions de francs.

Ces moyens sont destinés au financement de la prime d'orientation agricole (P.O.A.), prévue pour les opérations de création, d'extension, de regroupement ou de modernisation des entreprises de stockage, de transformation et de commercialisation des produits agricoles et alimentaires.

Le montant de la prime, fixé en fonction de l'intérêt économique de chaque opération, représente au maximum 20 % de la valeur des investissements. Elle peut être cumulée avec la subvention à la coopération et la prime de développement régional.

L'aide publique est souvent assortie de conditions spéciales notamment en fonction des efforts à l'exportation consentis par l'entreprise ou de l'intérêt pour la restructuration du secteur.

Les nouveaux crédits demandés pour 1982 permettront notamment de résorber le stock de demandes qui demeurent en instance ; ils inciteront également les entreprises à investir.

Les critères d'attribution de la P.O.A. pourraient être revus de façon à donner plus de poids aux considérations touchant à l'emploi.

**CHAPITRE 3**

**DAVANTAGE, MAIS DANS DES CONDITIONS DE REGULARITE  
CONTESTABLES,  
POUR LES AIDES AUX PLANTEURS DE CANNE ET  
AUX PRODUCTEURS DE SUCRE  
DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

Conformément à la faculté donnée par la réglementation communautaire dans le secteur du sucre, des aides nationales sont allouées aux producteurs de canne et de sucre des départements d'outre-mer, afin de compléter la valorisation découlant de la vente du sucre de ces départements sur le marché métropolitain, à des conditions de prix correspondant aux garanties communautaires.

Ces aides sont constituées, d'une part, par une subvention destinée à améliorer la recette des fabricants de sucre, et, d'autre part, par une aide directe en faveur des planteurs de canne.

Le projet de budget pour 1981 avait reconduit le montant du crédit inscrit en 1980, soit 59,8 millions de francs.

Mais de sérieuses difficultés sont apparues en cours d'exercice, qui ont provoqué des mouvements comptables dont on peut s'interroger sur la régularité.

Notons d'abord, au passage, qu'il peut sembler curieux de dénommer « Actions diverses » (intitulé de l'article 30 du chapitre 44-60) des interventions bien précises dans le domaine de la canne à sucre.

Mais il est encore plus regrettable de constater que la dotation prévue pour 1981 (soit 59,8 millions de francs) s'est révélée insuffisante en cours d'année.

Une somme de 33,5 millions de francs a donc dû être trouvée pour financer des opérations prévues, à partir :

- de crédits de reports, à hauteur de 5 millions de francs,
- d'une avance consentie par le Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (FORMA) à raison de 28,5 millions de francs.

Cette avance du FORMA n'a pas été portée sur le chapitre 44-60 du budget des industries agro-alimentaires, mais sur le chapitre 44-54, article 30 du budget de l'Agriculture.

Pour rembourser cette avance du FORMA, le ministère de l'Agriculture, chargé des opérations, a demandé et obtenu, en conséquence, l'ouverture d'un crédit d'égale montant dans le cadre de la première loi de finances rectificative. Mais cette dotation a été confondue au sein d'une masse de 65 millions de francs.

Votre rapporteur spécial regrette donc :

– que des mouvements comptables de nature particulière (avance du FORMA, remboursement, etc...) aient affecté, en cours d'exercice, des actions financées sur le budget des industries agro-alimentaires,

– que ces mouvements comptables aient fait intervenir un chapitre du budget du ministère de l'Agriculture, ce qui est de nature à altérer l'information disponible sur le chapitre 44-60 du budget des industries agro-alimentaires.

Pour 1982, les crédits destinés à financer les aides aux planteurs de canne et aux producteurs de sucre progressent de 124,08 % par rapport à la loi de finances initiale pour 1981 ; ils atteignent 134 millions de francs. En tenant compte de l'augmentation des crédits au cours de l'exercice 1981, leur augmentation n'est plus que de 43,6 %.

## CHAPITRE 4

### MOINS POUR LES ENTREPRISES DYNAMIQUES

Les crédits de paiement accordés au Fonds d'Intervention Stratégique représentaient en 1981 15,8 % du budget des industries agro-alimentaires ; ils n'en constituent plus que 4,7 % en 1982.

Les autorisations de programme diminuent, d'un exercice à l'autre, de 60 %, revenant à 40 millions de francs en 1982 ; les crédits de paiement régressent de 62,5 %, à 30 millions de francs.

Le Fonds d'Intervention Stratégique a été créé pour financer des aides aux entreprises les plus dynamiques du secteur des industries agricoles et alimentaires, dès lors qu'elles s'engagent à développer des stratégies efficaces à l'exportation ou qu'elles développent l'innovation en matière de produits. Ce Fonds peut aider également à procéder à des restructurations dans certains secteurs, ou à des regroupements à l'exportation.

Ces opérations supposent que puissent être mobilisés, à leur profit, les autres formes de financement public et bancaire. Ainsi le Fonds sera-t-il utilisé, dans la majorité des cas, pour financer les besoins apparaissant dans le cadre de « conventions de développement », sur un mode plus souple que celui du soutien traditionnel au financement des investissements.

L'utilisation des fonds publics attribués dans le cadre de ce fonds se fait par voie de contrats et suppose une sélectivité importante.

## CHAPITRE 5

### DE SENSIBLES PROGRES ET QUELQUES RECULS POUR LES AUTRES ACTIONS

Le montant des interventions précédemment examinées représente quelque 70 % du total du budget.

L'évolution du reliquat de la dotation est assez contrastée, car elle traduit de sensibles progrès et quelques reculs.

#### A. LES ORGANISMES D'INTERVENTION : relative continuité.

Ces organismes sont le Fonds d'Intervention et de Régularisation du Marché du Sucre et la Société Interprofessionnelle des Oléagineux.

##### 1. Le fonds d'intervention et de régularisation du marché du sucre (FIRS).

Ce fonds procède, pour le compte du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA) et dans le cadre de ses attributions à caractère national, aux actions suivantes :

– versement des restitutions à l'exportation de sucre à destination des Pays tiers : ces restitutions ont pour objet de compenser l'écart constaté entre le cours mondial et le prix communautaire ;

– gestion de la péréquation des frais de stockage dans le secteur du sucre : le FIRS prélève des cotisations lors de la vente du sucre par les fabricants et il verse des cotisations mensuelles de stockage aux détenteurs de sucre ;

– versement des montants compensatoires monétaires à l'importation de sucre en France ; le FIRS effectue ces paiements pour le sucre provenant de pays à montants compensatoires positifs (cas de la R.F.A. par exemple).

Afin de mener à bien ces actions, le FIRS assure le suivi de la gestion et il élabore les bilans nécessaires à cette gestion.

Sa dotation progresse, en 1982 par rapport à 1981, de 11,27 %, à 86,9 millions de francs.

## **2. La Société interprofessionnelle des oléagineux (SIDO)**

Cette société a pour mission de gérer les aides communautaires destinées à l'organisation et à la régularisation du marché des produits oléagineux.

Ces aides, versées par la SIDO, intéressent la production de graines de colza et de tournesol, la production de soja, d'huile d'olive, de lin oléagineux et la consommation d'huile d'olive.

La SIDO gère également la restitution à la production d'huile d'olive destinée aux conserveries de poissons et de légumes et la restitution à l'exportation de graines de colza.

Sa dotation augmente, en 1982 par rapport à 1981, de 17,04 %, à 80 millions de francs.

### **B. LA VALORISATION DU PRODUIT DES PECHES MARITIMES : peu de moyens**

D'un exercice à l'autre, les subventions d'investissement pour la valorisation du produit des pêches maritimes augmentent, en crédits de paiement, de 150 %, à 2,5 millions de francs ; mais l'accroissement des autorisations de programme ne ressort qu'à 9,37 %, à 3,5 millions de francs.

La modestie du montant des sommes consacrées à ces actions, en termes de marchés (A.P.), ne devrait pas permettre de remédier aux difficultés des industries de la conserve de poisson qui demeurent peu structurées.

### **C. PLUS D' ACTIONS DE RECHERCHE, MOINS D'ETUDES**

D'une année à l'autre, les crédits de recherche progressent de 30 % en autorisations de programme, à 13 millions de francs, et de 46,66 % en crédits de paiement, à 8,8 millions de francs.

En revanche, la dotation allouée aux études diminue de 50 % en crédits de paiement, à 1 million de francs ; elle augmente de 7,14 % en autorisations de programme, à 3 millions de francs.

Lors de sa réunion du 3 novembre 1981, la Commission a procédé, sur le rapport de M. Henri Gœtschy, rapporteur spécial, à l'examen du projet de budget pour 1982 des industries agro-alimentaires.

Compte tenu des observations formulées par le rapporteur spécial, la Commission a adopté le projet de budget pour 1982 des industries agro-alimentaires.